



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
17 avril 2009  
Français  
Original : anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Session annuelle de 2009**

8-10 juin 2009

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Projet de descriptif de programme de pays\*\*

#### Bulgarie\*\*\*

#### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays concernant la Bulgarie est présenté au Conseil d'administration pour examen et observations. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global qui s'élève, pour la période 2010-2012, à 2 250 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et à 6 000 000 dollars à prélever sur d'autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

---

\* E/ICEF/2009/8.

\*\* Le présent document a été soumis après la date prévue du fait de la nécessité de tenir des consultations internes.

\*\*\* Conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF, conjointement avec le tableau des résultats, au plus tard six semaines après son examen. Le descriptif de programme de pays révisé sera ensuite soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2009.



**Données de base\*****(2007, sauf indication contraire)**

Nombre d'enfants (de moins de 18 ans, en millions) . . . . .	1,3
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes) . . . . .	12 <sup>a</sup>
Insuffisance pondérale (modérée et grave, en pourcentage, 2006) . . . . .	2,5
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes, 1994-2006) . . . . .	7 <sup>b</sup>
Taux de fréquentation dans l'enseignement primaire (pourcentage net, garçons/filles, 2006) . . . . .	93/92 <sup>c</sup>
Élèves du primaire atteignant la cinquième année de scolarité (en pourcentage, 2006) . . . . .	95
Utilisation de sources d'eau potable améliorées (en pourcentage, 2006) . . . . .	99
Utilisation de services d'assainissement adéquats (en pourcentage, 2006) . . . . .	99
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (en pourcentage) . . . . .	0,05 <sup>c</sup>
Enfants qui travaillent (en pourcentage, enfants de 5 à 14 ans) . . . . .	–
RNB par habitant (en dollars des États-Unis) . . . . .	4 590
Enfants d'un an ayant reçu le vaccin combiné diphtérie/coqueluche/tétanos (en pourcentage) . . . . .	95
Enfants d'un an vaccinés contre la rougeole (en pourcentage) . . . . .	96

\* On trouvera des données nationales plus détaillées sur les enfants et les femmes à l'adresse ci-après : <http://www.unicef.org/>.

<sup>a</sup> Rapport national sur les OMD : taux de mortalité des moins de cinq ans (pour 1 000 naissances vivantes = 11).

<sup>b</sup> L'estimation OMS/UNICEF/FNUAP et Banque mondiale pour 2005 corrigée afin de tenir compte des erreurs de classification et de non-déclaration des décès maternels s'établit à 11 pour 100 000 naissances vivantes. Voir <http://www.childinfo.org/areas/maternalmortality/>.

<sup>c</sup> Données du Ministère de la santé.

**La situation des enfants et des femmes et les défis à relever**

1. La Bulgarie a enregistré au cours des dernières années des progrès notables en matière de croissance économique durable et d'alignement de sa législation et de ses normes avec l'acquis communautaire de l'Union européenne. Elle a également poursuivi un ambitieux programme de réformes visant à promouvoir les droits de l'enfant dans les domaines de l'inclusion sociale et de la protection et du bien-être des enfants. La Bulgarie a adhéré à l'Union européenne en janvier 2007.

2. Le Gouvernement bulgare a aligné ses politiques d'inclusion sociale sur celles de l'Union européenne en élaborant un rapport national sur les stratégies de protection et d'inclusion sociales 2008-2010. Le rapport énonce comme objectifs essentiels la réduction de la pauvreté infantile et la création de conditions propres à assurer l'inclusion sociale, un accès égal à une éducation et à des soins de santé de qualité et à promouvoir la participation des enfants à la formulation des politiques.

3. Des défis en matière de promotion de l'inclusion sociale persistent néanmoins. Le pourcentage de la population risquant de connaître la pauvreté a fluctué entre 14 et 16 % au cours des dernières années. Un taux plus élevé de pauvreté est enregistré dans les catégories ci-après : enfants de 0 à 15 ans (17,8 %); ménages

monoparentaux (25,1 %); enfants appartenant à des ménages comptant plusieurs membres (31,5 %)¹. La population rom et la population rurale sont plus vulnérables à la pauvreté. Plus de 50 % des enfants en abandon scolaire déclarent être Rom. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans s'est maintenu à 14,8 pour 1000²; en revanche, en 2007, les taux sont plus élevés dans les zones où la population est majoritairement rom.

4. Le Gouvernement bulgare a pris un certain nombre de mesures en vue d'adopter une approche intersectorielle et holistique en matière de protection et de bien-être de l'enfant. Les réformes du système de protection de l'enfant ont débuté avec l'adoption de la loi relative à la protection de l'enfant en 2000. Il a été décidé de créer l'office national de protection de l'enfant, qui ferait partie intégrante du Conseil des ministres et serait chargé de renforcer la coordination en matière de protection de l'enfant. Sur le plan local on a créé des services de protection de l'enfant qui sont essentiellement chargés de la gestion des cas, de l'application des mesures relatives à la protection de l'enfant et des consultations avec les familles et les enfants. En 2008, le Parlement a adopté une nouvelle stratégie pour les enfants pour 2008-2018, en tant que cadre essentiel des politiques générales. Le retrait des enfants confiés à l'État des établissements spécialisés où ils avaient été placés constitue une priorité explicite du Gouvernement. L'Office de la protection de l'enfance est chargé de la coordination et de fournir une orientation méthodologique. En novembre 2008, le Conseil des ministres a adopté un plan d'action national relatif à la réforme des soins en établissements pour 2008-2011.

5. Il ressort d'un examen des données disponibles depuis 2001 que le nombre des enfants placés dans des établissements spécialisés a diminué de 42,3 %. À la fin de 2008, in total de 7 276 enfants vivaient dans 140 établissements spécialisés³. Onze nouveaux types de services sociaux à l'échelon de la communauté destinés aux enfants et aux jeunes adultes sont maintenant en place dans le pays.

6. Un certain nombre de secteurs d'action prioritaires ont été identifiés en vue de renforcer le système de protection de l'enfant et d'en améliorer l'efficacité. En dépit des progrès réalisés, les nouveaux services sociaux ne peuvent répondre comme il convient aux besoins. Il convient de déployer davantage d'efforts pour stimuler le développement du placement familial. En 2008, les services de protection de l'enfance ont traité 1 011 dossiers d'enfants victimes de la violence, chiffre plus élevé que précédemment⁴. D'après une enquête à petite échelle réalisée par l'Institut d'activités et de pratiques sociales et portant sur les enfants privés de soins parentaux en 2007, 43 % des enfants placés en établissement ont déclaré que les enfants étaient victimes de violence dans les foyers où ils vivaient.

7. Une analyse fonctionnelle du système de protection de l'enfance en 2007, réalisée avec l'appui de l'UNICEF, a permis de dégager des incohérences entre les fonctions des diverses unités administratives. L'étude a conclu qu'il convient de renforcer les capacités des services de protection de l'enfance en ce qui concerne leurs rôles et responsabilités statutaires. Il convient d'améliorer les mécanismes d'aiguillage entre les différents organismes de protection de l'enfance chargés de

¹ Données Eurostat : population et situation sociales/conditions de vie et protection sociale/revenu, inclusion sociale et conditions de vie.

² Institut national de la statistique, « Population et évolution démographique en 2007 ».

³ Rapport annuel de l'Office de la protection de l'enfance.

⁴ Rapport annuel 2008 de l'Office de la protection de l'enfance.

gérer les dossiers. Pour établir un système de protection de l'enfance efficace à long terme, il faudra accroître les liens entre le système de protection de l'enfance et les autres secteurs sociaux, dont l'éducation et les soins de santé, compte dûment tenu de leurs obligations en matière de protection en vertu de la législation en vigueur.

8. Des progrès ont été enregistrés sur la voie de la décentralisation administrative. Toutefois, une étude réalisée en 2007 par l'UNICEF a fait apparaître que plusieurs municipalités n'avaient pas les moyens de mettre en œuvre de nouvelles réformes des établissements où les enfants étaient placés en internat ou de concevoir d'autres services sociaux à l'échelon de la collectivité. Les fonds structurels et de cohésion de l'Union européenne, qui ont été fournis aux municipalités et administrations au niveau du district permettent de renforcer les systèmes locaux et d'appuyer l'application de politiques et de stratégies locales. Il est plus difficile aux petites et aux moyennes municipalités d'accéder à un financement en vue de mettre en place des services adéquats, ce qui se traduit par le développement inégal des services sociaux destinés à l'enfance à l'échelon de la collectivité et par un accès limité des enfants et des familles aux services sociaux.

9. La Bulgarie a présenté son deuxième rapport sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant au Comité des droits de l'enfant. Ce rapport décrit les progrès importants réalisés par les pouvoirs publics dans la promotion des droits de l'enfant et énonce les défis à relever.

10. La crise financière mondiale a des incidences importantes et croissantes sur le pays. Le Gouvernement estime que la croissance économique tombera à 4,7 % en 2009. L'utilisation efficace des finances publiques aux fins de la protection des couches les plus vulnérables et les investissements en capital humain deviennent des priorités de plus en plus importantes.

### **Principaux résultats obtenus et enseignements tirés de la coopération précédente (2006-2009)**

#### **Principaux résultats obtenus**

11. Le programme de coopération pour 2006-2009 a été le premier programme de ce type entre l'UNICEF et le Gouvernement bulgare. Son principal objectif était de concourir à la mise en œuvre des perspectives définies par les pouvoirs publics d'ici 2010. Le programme de pays appuie également les efforts déployés par les pouvoirs publics pour que tous les enfants bulgares puissent grandir en étant en bonne santé, en bénéficiant d'une éducation, en étant informés, socialement actifs et responsables dans une famille et un environnement sûrs et porteurs et aient se sentent en sécurité pendant leur développement. L'examen à mi-parcours du programme, achevé en août 2008, a recommandé un certain nombre d'ajustements pour l'année à venir.

12. D'importants travaux d'analyse (comme l'évaluation des dépenses publiques consacrées aux enfants et l'analyse fonctionnelle du système de protection de l'enfance ainsi que des discussions d'experts réalisées avec les établissements spécialisés et des partenaires du secteur non gouvernemental) ont contribué à l'élaboration et à l'adoption du plan intégré aux fins de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Une série d'études a aidé à améliorer l'élaboration de politiques d'inclusion sociale par les partenaires nationaux et a conduit à l'adoption de politiques axées sur les enfants aux niveaux national et local. La participation d'experts nationaux et internationaux a contribué aux efforts

déployés à l'échelon national en vue d'élaborer des normes relatives à un ensemble minimum de services en matière de protection de l'enfance ainsi que de permettre aux administrations municipales de pouvoir planifier le retrait des enfants des établissements spécialisés et la mise en place de services sociaux à l'échelon de la collectivité.

13. La coopération a facilité l'échange des pratiques les meilleures et favorisé la conception de modèles de centres de type familial à l'intention des enfants handicapés. Elle a également contribué à la formulation de la marche à suivre pour fermer les foyers où étaient placés les enfants handicapés et pour concevoir un modèle de placement familial à l'échelon du district. Des services de prévention des abandons scolaires et de la violence parmi les enfants ainsi qu'un numéro d'urgence national destiné aux enfants ont été mis à l'essai et adoptés en vue d'être étendus à tout le pays; ils complètent les efforts déployés par les pouvoirs publics pour remédier aux vulnérabilités persistantes et permettre aux jeunes d'avoir davantage accès aux services de santé et d'enseignement. Le nouveau programme national de prévention et de contrôle du VIH/sida pour 2009-2015 repose sur des services de santé adaptés aux jeunes et un module d'enseignement à la préparation à la vie active à l'intention des enfants placés en établissements spécialisés. En mai 2007, on a officiellement certifié que la Bulgarie avait éliminé les carences en iode.

14. Le programme de pays a contribué à l'élaboration de vastes partenariats avec la société civile, les établissements de recherche, les médias et les principaux animateurs d'opinion, qui ont permis de sensibiliser la population aux problèmes relatifs aux droits des enfants, concernant par exemple la violence à l'égard des enfants, les enfants handicapés et les enfants placés en établissements spécialisés. Ces partenariats ont permis d'appeler l'attention sur de nouveaux problèmes et ont permis d'instaurer de nouvelles alliances pour les enfants.

### **Enseignements tirés**

15. Apporter des modifications structurelles et législatives au système de protection de l'enfance a été une priorité essentielle du Gouvernement et de ses partenaires au cours des cinq dernières années. La mise en œuvre des réformes déjà amorcées exige que les administrations nationales et locales puissent être mieux à même de planifier, d'appliquer et de suivre des politiques de l'enfance. Pour avoir une approche holistique et intersectorielle du développement et du bien-être de l'enfant, il convient d'améliorer la cohésion entre les systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale et les autres mécanismes concernant la protection de l'enfant.

16. La réunion régionale de 2007 sur la réforme des soins à l'enfance, tenue à Sofia, a souligné à nouveau l'importance du partage des données d'expérience et des enseignements entre pays de la région se trouvant à divers stades de la réforme et suivant diverses voies de réforme. La réunion a également mis l'accent sur l'importance de solutions financières rationnelles et sur l'établissement de modèles de diffusion des pratiques durables et novatrices.

17. Les systèmes de collecte des données, de contrôle et d'évaluation ne sont pas utilisés suffisamment aux fins de l'élaboration et de l'application de politiques de l'enfance visant à assurer l'accès égal de tous les groupes-cibles aux services sociaux et la couverture de tout le territoire. Les municipalités, en particulier petites ou moyennes, ont besoin d'un appui pour mobiliser les fonds structurels de l'Union

européenne en vue d'investir dans les secteurs prioritaires pour l'enfance et de renforcer les efforts en matière d'exclusion sociale et de pauvreté de l'enfance. Le succès de la réforme du système de protection sociale de l'enfance dépendra également de l'existence de pratiques de gestion financière publique plus efficaces et du renforcement des capacités de surveillance et d'assurance de la qualité. Il faudra également mettre en place un mécanisme plus efficace de budgétisation du programme portant sur les politiques et les stratégies intersectorielles.

18. Des activités nationales de mobilisation de fonds ont été entreprises et réalisées avec succès. Elles ont fait apparaître de nouvelles possibilités de constitution de réseaux et d'alliances pour l'enfance et de financements conjoints de mesures concernant les problèmes de l'enfance. Il faudra instaurer des relations plus étroites avec le secteur privé dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises pour mobiliser davantage de ressources et créer un environnement réellement protecteur pour les enfants.

### **Cadre de coopération, 2010-2012**

#### **Tableau budgétaire récapitulatif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programmes</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Inclusion sociale et réduction de la pauvreté des enfants	1 200	5 700	6 900
Mobilisation sociale et communication aux fins du développement	600	300	900
Dépenses intersectorielles	450	0	450
<b>Total</b>	<b>2 250</b>	<b>6 000</b>	<b>8 250</b>

### **Processus d'élaboration du programme**

19. Le descriptif de projet de coopération d'une durée de trois ans a été élaboré en collaboration étroite avec les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales et les organismes des Nations Unies. Il est fondé sur les recommandations issues de l'examen à mi-parcours réalisé par le Gouvernement bulgare et l'UNICEF, qui a déterminé l'ajustement du programme actuel et contribué à concevoir le rôle de l'UNICEF après 2009.

### **Objectifs et stratégies**

20. La coopération a pour objectif d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement en vue d'assurer l'inclusion sociale des enfants et des familles les plus vulnérables, conformément aux stratégies nationales et à celles de l'Union européenne et compte tenu des principes et des normes énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Elle vise également à promouvoir un large partenariat national en vue de mobiliser un appui et des ressources afin de mettre en œuvre les engagements en faveur de l'enfance aux niveaux local et mondial.

21. Cette coopération contribuera également à atteindre des objectifs-repères en matières de politique durable et de services à l'avantage des enfants. Il s'agira entre autres de mettre en place des moyens d'évaluer et d'analyser la situation des droits

des femmes et des enfants, de mettre en œuvre des politiques et une législation axées sur les enfants et soucieuses d'égalité entre les sexes et de disposer de ressources et de moyens suffisants pour exécuter les plans, en suivre l'application et le suivi.

22. La coopération permettra de mener à bien des réformes sociales dans les meilleurs intérêts des enfants. Grâce à la mise en commun des bonnes pratiques et à l'application des enseignements tirés de l'expérience passée, le modèle bulgare concernant les soins aux enfants sera renforcé et partagé sur les plans régional et mondial.

23. La coopération contribuera également à la mobilisation d'un soutien public en faveur d'une action locale et globale pour l'enfance.

### **Liens avec les priorités nationales et internationales**

24. La nouvelle stratégie relative à l'enfance pour la période 2008-2018 a les objectifs essentiels ci-après : réduire la pauvreté des enfants et créer des conditions permettant de favoriser l'inclusion sociale; assurer un accès égal à une éducation et des soins de santé de qualité; promouvoir la participation des enfants à la formulation de politiques de l'enfance.

25. Le programme opérationnel relatif au développement des ressources humaines, élaboré au titre du cadre national de référence en vue d'un financement structurel de l'Union européenne, offre une occasion manifeste d'investissements supplémentaires à l'avantage des enfants les plus vulnérables et du renforcement des capacités, grâce à deux objectifs de financement prioritaires : amélioration de l'accès à l'éducation et à la formation d'une part et inclusion sociale et promotion de l'économie sociale de l'autre.

26. La coopération est reliée au cinquième domaine d'intervention du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, relatif aux activités de mobilisation et aux partenariats en faveur de la réalisation des droits des enfants et a été définie dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement.

27. En outre, la Bulgarie vise à effectuer des contributions financières au titre de l'aide publique au développement, afin de lutter contre la pauvreté. Le partenariat envisagé améliorera également la contribution de la Bulgarie à l'appui mondial en faveur de l'enfance, y compris la réduction de la pauvreté des enfants.

### **Domaines de coopération**

28. Conformément à la stratégie nationale en faveur de l'enfance 2008-2018, les résultats essentiels concerneront les éléments critiques nécessaires pour mener à bien la réforme du système de protection et de bien-être de l'enfant, à savoir renforcer la budgétisation et la planification locales et effectuer des investissements à long terme en faveur des enfants. Les résultats escomptés sont notamment les suivants : a) amélioration de la qualité et des normes financières en vue de concevoir un ensemble de services intégrés pour aider la famille à permettre aux enfants de démarrer le mieux possible dans l'existence et pour empêcher l'abandon, le placement en établissements et la violence; b) renforcement de la capacité de planification en vue d'assurer un accès égal à des services intégrés aux niveaux municipal et régional; c) mise en place des mécanismes permettant de suivre les

politiques et les plans stratégiques en faveur de l'enfance; d) promotion de la mobilisation des ressources et des partenariats stratégiques en faveur de l'enfance.

29. Ces résultats seront atteints dans le cadre de deux domaines stratégiques de coopération : inclusion sociale et réduction de la pauvreté des enfants; mobilisation sociale et communications aux fins du développement.

### **Inclusion sociale et réduction de la pauvreté des enfants**

30. Le renforcement des réformes en matière de protection et de bien-être des enfants demeure au centre des efforts déployés par les pouvoirs publics en vue de promouvoir l'inclusion sociale et de réduire la pauvreté des enfants.

31. On veillera particulièrement à améliorer l'assurance de la qualité des services existants et à renforcer les moyens locaux d'appliquer les meilleures pratiques.

32. La coopération concernera en priorité l'appui technique et la promotion des échanges de données d'expérience concernant les normes financières en matière de services relatifs à l'enfance et de systèmes de contrôle de la qualité, en vue de fournir des services intégrés aux enfants. La définition et la mise au point de modèles de soins du jeune enfant, puis leur application à l'échelle du pays contribueront à promouvoir l'inclusion sociale, en particulier parmi les enfants roms. La coopération permettra d'identifier les meilleures pratiques et de disposer de connaissances en vue d'instaurer un environnement protecteur pour les enfants à risque qui vivent hors de leur famille, les enfants handicapés, les enfants ayant eu maille à partir avec la loi et les victimes de la violence et de sévices. On mettra particulièrement l'accent sur le retrait des enfants des établissements et la prévention de l'abandon et du placement des jeunes enfants en établissements.

33. L'affectation des crédits budgétaires à des secteurs sociaux spécifiques, en fonction des résultats pour les enfants, contribuera à la durabilité de services de qualité pour les enfants et leur famille. Les efforts en matière de promotion de l'inclusion sociale viseront en priorité à renforcer les capacités des administrations régionales et locales de planifier la fourniture effective de services intégrés d'appui aux enfants et aux familles. On élaborera des mécanismes permettant une planification stratégique, une gestion et une budgétisation axées vers les enfants; ces mécanismes seront répertoriés et l'on recommandera qu'ils soient étendus au pays tout entier. On s'attachera en particulier à renforcer les capacités d'absorption des fonds structurels de l'Union européenne à l'échelon municipal : cela constitue l'un des cadres essentiels sur le plan des politiques générales et sur celui du budget pour parvenir à des résultats en faveur de l'enfance. Appuyer les politiques et les instruments de l'Union européenne en partageant les meilleures pratiques et en renforçant la coopération entre les municipalités permettra de promouvoir la participation et le rôle du Gouvernement bulgare en matière de planification et d'élaboration du programme de l'Union européenne en faveur de l'enfance.

34. Un appui sera fourni en vue de renforcer les systèmes de contrôle et d'évaluation des pouvoirs publics, ainsi que les mécanismes d'évaluation de la qualité en mettant l'accent sur les stratégies, les politiques et les plans nationaux en faveur des enfants et des familles. Des relations plus étroites seront établies entre les conclusions des évaluations, l'analyse des données et les meilleures pratiques d'une part et l'élaboration de politiques et programmes nationaux de l'autre. Les travaux relatifs à la mise au point et à l'application d'un indice du bien-être des enfants se

poursuivront dans le cadre du système national d'information, comme le prévoit la loi relative à la protection de l'enfance. Les partenariats avec des organismes de réflexion et des établissements de recherche bulgares de premier plan se poursuivront et l'on s'emploiera activement à rechercher des possibilités de partage des modèles mis au point dans le cadre des réseaux régionaux et mondiaux de l'UNICEF.

### **Mobilisation sociale et communications aux fins du développement**

35. Les activités de communications appuieront tous les volets du programme et les activités de mobilisation de fonds en vue de faciliter des modifications dans les systèmes, les attitudes et les comportements.

36. Le renforcement des partenariats avec la société civile, le secteur privé, les principaux guides d'opinion et les médias en ce qui concerne le droits des enfants demeure une priorité. À ce titre, il faudra constituer des partenariats avec les centres locaux de ressources en matière d'élaboration de bonnes pratiques, d'analyse et de partage de celles-ci et diffuser les conclusions des recherches scientifiques internationales, en faveur des programmes concernant les enfants. L'appui en faveur de bonnes pratiques en matière de soins parentaux, du développement du jeune enfant, de la prévention du placement en établissement, de la prévention de la violence à l'égard des enfants et d'autres priorités sera favorisé au moyen de canaux de communication appropriés. La participation des enfants à l'élaboration du programme de politiques générales sera favorisée grâce à une consultation élargie et à la contribution à la prise de décisions.

37. Des partenariats seront constitués avec les médias et le secteur privé en vue d'optimiser les ressources financières aux fins de la mise en œuvre du programme. Il sera porté une grande attention aux alliances avec les entreprises dans la constitution de partenariats de longue durée. La participation de personnalités de premier plan à des manifestations bénéficiant d'une grande publicité continuera à être un élément important de la mobilisation de fonds. En plus de mobiliser des fonds pour couvrir les dépenses du programme en Bulgarie, l'UNICEF lancera des appels de fonds en faveur d'enfants d'autres régions du monde, en particulier en cas d'urgence.

38. Le partenariat avec la Bulgarie en tant que pays donateur sera renforcé et on privilégiera dorénavant la mobilisation des ressources financières et humaines, ainsi que le transfert des compétences et des bonnes pratiques en faveur des enfants dans le monde.

39. **Dépenses intersectorielles** : Ce secteur couvre les dépenses d'exploitation, y compris les dépenses de fonctionnement et le loyer, les dépenses de communications et les frais connexes de personnel.

### **Principaux partenariats**

40. La constitution de partenariats constitue la stratégie essentielle de coopération. Au nombre des principaux partenaires nationaux, on peut citer les ministères des affaires étrangères, du travail et de la politique sociale, de l'éducation, de la santé, des finances, de l'intérieur et de la justice; l'Office de la protection de l'enfance; le bureau du médiateur et l'Association nationale des municipalités de la République bulgare. Une collaboration étroite sera instaurée avec les établissements

scientifiques et de recherche, les universités et les centres d'élaboration et d'analyse des politiques. Des partenariats renforcés seront instaurés avec la société civile, les ONG, les représentants des enfants et les médias.

41. Une collaboration étroite concernant l'inclusion sociale et la pauvreté des enfants sera poursuivie avec la Commission européenne. La coopération avec la Banque mondiale sera renforcée en ce qui concerne l'inclusion sociale et le développement du jeune enfant.

#### **Modalités de coopération**

42. La mise en œuvre de l'accord actuel de coopération sera suivie au moyen d'examens annuels conjoints, une évaluation des progrès compte tenu des repères fixés aura lieu en 2012.

43. Des données de base seront établies dans chaque domaine essentiel de coopération grâce à un système indépendant d'évaluation et de suivi qui fournira des renseignements sur les progrès et présentera une récapitulation des résultats.

44. Une nouvelle base de coopération et de partenariat sera élaborée avec le Gouvernement bulgare à la fin 2011, selon que de besoin. Le Ministère des affaires étrangères et l'Office de la protection de l'enfance seront responsables de la coordination et de la coopération pour la Bulgarie.

---